



Recours à la Médiation de la Consommation

Mon centre référence cabinet de conseil et centre de formation, veille à respecter l'obligation de fournir un service de médiation à la consommation dans le contexte des prestations que nous proposons, destinées à développer les compétences d'un particulier et non d'un professionnel.

Conformément à l'article L. 616-1 du code de la consommation, chaque organisme de formation inscrit sur la Plateforme Mon Compte Formation est tenu de divulguer aux Titulaires de compte les coordonnées du ou des médiateurs de la consommation affiliés. En tant que centre de formation, nous nous engageons à respecter pleinement cette exigence légale. Ainsi, nous veillons à ce que ces informations cruciales soient facilement accessibles et clairement visibles, que ce soit sur notre site internet ou tout autre support approprié, et ce, avant même que les Titulaires de compte ne procèdent à leur inscription.

Liste des Médiateurs Référencés pour le Secteur « Formation pour Adultes »

- **Société Médiation Professionnelle**

<https://www.mediateur-consommation-smp.fr/>

- **Médiation Solution**

<https://sasmediationsolution-conso.fr/>

- **Médiation de l'Association Nationale des Médiateurs (ANM)**

<https://www.anm-conso.com/site/index.php>

En mettant en avant ces démarches, nous affirmons notre engagement envers la conformité légale et notre souci constant de garantir à nos clients un recours efficace en cas de litige, tout en assurant leur tranquillité d'esprit et leur satisfaction.